

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription est considérée comme définitive lorsque le dossier est complet et accompagné d'un acompte dont le montant est précisé au catalogue général, par chèque bancaire ou postal à l'ordre des C.J.H. Dans tous les cas, la totalité de la participation doit être versée 1 mois avant le départ, sans autre rappel de l'Association. Le présent bulletin d'inscription doit être obligatoirement signé par la personne investie de l'autorité parentale. Tout bulletin non signé sera automatiquement renvoyé. En cas d'annulation d'une inscription individuelle, les C.J.H. retiendront, pour frais de dossier et d'annulation, les montants prévus au catalogue général. Les montants de participation, dates et horaires, itinéraires, peuvent, en cas de nécessité, être modifiés sans préavis par les C.J.H.

DROIT A L'IMAGE

Sauf consignes contraires, les parents autorisent les C.J.H. à publier les photos de leur(s) enfant(s) prises lors de leur participation au séjour, uniquement pour l'illustration des catalogues, sites internet ou présentation de leurs centres de vacances en ce qui concerne les activités, d'une part, et l'alimentation des blogs quotidiens d'autre part.

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

La fiche sanitaire de liaison est un document crucial assurant le bon déroulement du séjour de votre enfant notamment. Nous insistons particulièrement pour que les responsables légaux complètent soigneusement la fiche sanitaire de liaison en n'omettant aucun renseignement. En effet, en cas de maladie ou d'accident, toute information est précieuse. Vous pouvez mentionner en toute confiance les petits problèmes de votre enfant : ces fiches sont strictement confidentielles. Vos précisions aideront l'Assistante Sanitaire à bien comprendre votre enfant, à l'entourer des soins nécessaires et à suivre plus particulièrement son évolution lors du séjour. Tout traitement médical devra être accompagné d'une copie de l'ordonnance, sans quoi le traitement ne pourra pas être administré. Les médicaments devront être remis avant le départ au directeur du séjour, dans leur boîte d'origine, marquée au nom de l'enfant. **IMPORTANT :** Toute information médicale non transmise en amont qui mettrait en difficulté l'équipe pédagogique et nécessitera la mise en place en urgence d'un animateur supplémentaire, ou le retour du jeune au domicile, entraînera des frais supplémentaires facturés directement aux responsables légaux, correspondant à 100 % des frais engagés.

ASSURANCE

Une assurance accident est contractée dès la prise en charge, au moment du départ. Elle couvre tous nos participants, tant pour les frais non remboursés par la Sécurité Sociale et les mutuelles que pour les suites éventuelles des accidents survenus en cours de séjour. Elle inclut le rapatriement sanitaire d'urgence, y compris la pandémie. Une garantie Responsabilité Civile est acquise pour tous dommages corporels ou matériels causés à autrui, À L'EXCLUSION DES DOMMAGES CAUSÉS INTENTIONNELLEMENT, pour lesquels l'auteur verrait sa responsabilité délictuelle engagée.

ASSURANCE ANNULATION (option facultative)

En souscrivant à l'assurance annulation, le participant peut obtenir le remboursement des acomptes et des sommes versées en règlement du forfait de séjour (hors montant de l'assurance annulation et de frais de dossier d'un montant de 100 €).

Cette assurance s'applique en cas de maladie, d'accident (sous présentation d'un certificat médical délivré par une autorité médicale) ou de décès du participant, de ses ascendants directs (père, mère) ou de ses collatéraux (frères, sœurs). Pour une prise en compte, la maladie ou l'accident interdit formellement de quitter le domicile, nécessite des soins médicaux et empêche tout déplacement par ses propres moyens. L'assurance annulation s'applique exclusivement avant le départ du participant et doit être réglée impérativement au moment de l'inscription du participant (elle ne fera l'objet d'aucun remboursement).

L'assurance annulation ne couvre pas l'annulation d'un séjour pour convenance personnelle, l'absence de présentation au départ (sauf en cas de force majeure), le défaut de présentation des documents exigés aux frontières (pièce(s) d'identité, autorisation de sortie de territoire, visa et vaccins), les maladies connues au moment de l'inscription et le remboursement des sommes liées au retour anticipé du participant.

Tarifs (par participant, par séjour) : * séjours en France et Europe : 50 € - * séjours de 5 jours et/ou en Île-de-France : 25 € - * séjours hors Europe : 60 €.

INTERRUPTION DU SÉJOUR

Tout séjour commencé est intégralement dû, quels que soient le moment et les raisons de son interruption. Les jeunes inscrits sur nos centres de vacances s'engagent à respecter les règles de la vie collective. L'Association se réserve le droit de renvoyer tout participant pour un motif grave (vol, drogue, violence, etc...), après en avoir avisé sa famille et, éventuellement, la collectivité / le C.E. par l'intermédiaire desquels l'inscription a été effectuée. Les frais de retour et le montant des dommages ou dégradations volontaires, les frais éventuels d'accompagnement seront à la charge de la famille.

ANNULATION DU FAIT DES COMPAGNONS

La résiliation d'un séjour est conditionnée par le nombre de participants inscrits. Si le nombre était inférieur à 20, les Compagnons pourraient se voir dans l'obligation d'annuler le séjour. Dans cette éventualité, les Compagnons informeraient le participant dans les meilleurs délais, et au plus tard 21 jours avant le départ. Le participant aurait alors le choix d'un report de son inscription pour un séjour similaire ou du remboursement total des sommes versées.

SÉJOURS À L'ÉTRANGER

Chaque jeune sera muni de sa CARTE D'IDENTITÉ PERSONNELLE VALABLE ou de son PASSEPORT PERSONNEL VALABLE, selon les destinations. Attention : une Autorisation de Sortie du Territoire Français doit être complétée et signée par les responsables légaux du jeune, et accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité du signataire. Les jeunes de nationalité étrangère doivent se renseigner auprès de leur ambassade pour connaître les documents exigés, selon leur nationalité, pour le passage des frontières.

L'Assurance Maladie n'acceptera la prise en charge des frais médicaux engagés à l'étranger que sur présentation de la **CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE MALADIE** : à demander auprès de votre CPAM ou sur votre compte Ameli.fr.

POUR LES RESSORTISSANTS D'UN ÉTAT DE L'UNION EUROPÉENNE : la Carte Européenne d'Assurance Maladie est demandée dans les États suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Slovaque, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovénie, Suède et Suisse.

Lors de la présentation de la carte ou du certificat de remplacement, il pourra éventuellement être demandé au patient de prouver son identité.

Comme pour les séjours en France, tous les participants bénéficient d'une assurance "rapatriement sanitaire d'urgence".

En cas d'intempéries rendant impossible la réalisation des activités prévues dans la présente brochure, la patinoire, la piscine, l'équitation ou toute autre activité agréée dans les séjours de vacances de mineurs, pourra être programmée.

VIE PRIVÉE ET PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'utilisateur du site est informé que les informations qu'il communique du fait des formulaires présents sur le présent site sont nécessaires pour répondre à sa demande et sont exclusivement destinées à l'éditeur du site, responsable de traitement, à des fins de suivi de cette demande.

Les données personnelles collectées sont traitées dans le respect de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978.

Aucune information personnelle ne sera collectée à votre insu, ni cédée à des tiers.

Conformément aux dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel le concernant.

Conformément à l'article 38 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 modifiée, l'utilisateur dispose d'un droit d'opposition au traitement de ses données personnelles pour des motifs légitimes, et à ce que ses données soient utilisées à des fins de prospection commerciale.

Vous pouvez exercer ces droits en envoyant un mail ou un courrier aux adresses suivantes :
Les Compagnons - 26, rue Jean Jaurès - CS 40195 – 78108 Saint-Germain en Laye Cedex
Adresse mail : contact.rgpd.cjh@compagnons.asso.fr



Voir Conditions générales de vente



FICHE SANITAIRE DE LIAISON



CENTRE :

SÉJOUR DU AU

Cette fiche doit nous être obligatoirement retournée **avec le bulletin d'inscription**. Ne dissociez jamais les deux documents.
Remplissez cette fiche avec le plus grand soin : elle est indispensable pour un bon suivi sanitaire.

NOM du PARTICIPANT : PRÉNOM :

Né(é) le / / Âge : Poids : kg Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin

Coordonnées des parents (Nom, Prénom, adresse) :

Portable : Bureau :

VACCINATIONS

Merci de fournir une copie de son carnet des vaccinations.

Si l'enfant n'est pas vacciné, pour quelles raisons ?

Joindre le certificat médical de contre-indication (attention : le vaccin anti-tétanique ne présente aucune contre-indication).

☐ ANTI-TÉTANIQUE - Date de la dernière injection :

AUTRES : (indiquez la nature et la date)

MALADIES - ALLERGIES

L'enfant a-t-il déjà eu :

☐ RUBÉOLE ☐ VARICELLE ☐ ANGINES ☐ RHUMATISMES

☐ SCARLATINE ☐ OTITES ☐ COQUELUCHE ☐ ROUGEOLE

☐ OREILLONS ☐ CONVULSIONS ☐ AUTRE(s) :

ALLERGIES : ☐ OUI ☐ NON

ASTHME : ☐ OUI ☐ NON ALIMENTAIRES : ☐ OUI ☐ NON MÉDICAMENTEUSES : ☐ OUI ☐ NON

AUTRES :

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si l'enfant a l'habitude de prendre lui-même ses médicaments, le signaler)

INTERVENTIONS CHIRURGICALES - HOSPITALISATIONS

APPENDICITE : ☐ OUI ☐ NON AUTRES OPÉRATIONS :

RÉÉDUCATION :

HOSPITALISATIONS (dates et motifs) :

RÉGIME ALIMENTAIRE / ETAT DE SANTE

RÉGIME ALIMENTAIRE : ☐ Menu classique ☐ Menu sans porc ☐ Menu végétarien (sans viande)

L'ENFANT MOUILLE-T-IL SON LIT ? ☐ RÉGULIÈREMENT ☐ OCCASIONNELLEMENT

Dans l'affirmative, ajouter au trousseau : 1 alaise et 2 pyjamas supplémentaires.

S'il s'agit d'une fille, est-elle réglée ? : ☐ OUI ☐ NON - Si oui, RÉGULIÈREMENT ? : ☐ OUI ☐ NON

Urines : Albumine : ☐ OUI ☐ NON Sucre : ☐ OUI ☐ NON

L'enfant suit-il un traitement ? ☐ OUI ☐ NON Si oui, lequel :

DEVRA-T-IL SUIVRE UN TRAITEMENT PENDANT LE SÉJOUR : ☐ OUI ☐ NON

Si OUI joindre une ordonnance récente et les MÉDICAMENTS correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice) AUCUN MÉDICAMENT NE POURRA ÊTRE PRIS SANS ORDONNANCE.

L'ENFANT VIENDRA-T-IL AU CENTRE AVEC :

☐ UNE PROTHÈSE DENTAIRE. Si oui, quand doit-il la porter ?

☐ DES LUNETTES. Si oui, quand doit-il les porter ?

☐ Autres.

RECOMMANDATIONS DES PARENTS

Ces renseignements sont strictement confidentiels. N'hésitez pas à mentionner tous les éléments qui permettront d'apporter le meilleur confort physique et moral à votre enfant, pendant son séjour :

Je déclare exacts les renseignements portés sur la fiche sanitaire. Je laisse toute latitude au directeur du séjour de faire pratiquer, sur décision du corps médical, tout traitement ou intervention chirurgicale rendus nécessaires par l'état de santé de mon enfant. J'autorise mon fils, ma fille à rentrer ou sortir de l'établissement médical (hôpital, clinique ou autre) avec le responsable accompagnant de l'encadrement du centre de vacances.

À Le

Signature obligatoire

précédée de la mention "Lu et Approuvé"

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Les Compagnons des Jours Heureux pour l'organisation des séjours de vacances. Elles sont conservées pendant 3 ans et sont destinées pour le besoin de fonctionnement d'un centre de vacances. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : C.J.H. - Service RGPD - 26 rue Jean Jaurès - B.P. 60882 - 78108 Saint-Germain-en-Laye / contact.rgpd.cjh@compagnons.asso.fr

IMPORTANT : Ne remettez jamais à votre enfant l'original du carnet de santé. Si vous le jugez utile, joignez-en une copie à la présente fiche sanitaire.

ATTENTION : Toute information médicale non transmise en amont, qui mettrait en difficulté l'équipe pédagogique et nécessitera la mise en place en urgence d'un animateur supplémentaire ou le retour du jeune au domicile, entraînera des frais supplémentaires facturés directement aux responsables légaux, correspondant à 100 % des frais engagés.

Bureaux : 26 rue Jean-Jaurès - 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE - Téléphone 01 39 73 41 41

www.compagnons.asso.fr - cjh@compagnons.asso.fr



BIEN REMPLIR L'ENCADRÉ «CENTRES DE NEIGE» : UN GAIN DE TEMPS ET UN CONFORT POUR L'ORGANISATION ET LE DÉROULEMENT DES SÉJOURS

CENTRES DE NEIGE			
Taille de l'enfant (en cm) :	Tour de tête (en cm) :	Pointure :	Poids : kg
CHOIX DE L'ACTIVITÉ (un seul choix possible selon le centre choisi) :			
☐ SKI -	NIVEAU ACTUEL : ☐ Débutant ☐ Flocon	Étoile : ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 q plus :	
☐ SURF (à partir de 10 ans) -	NIVEAU ACTUEL : ☐ Débutant ☐ Initial	Surf : ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 q plus :	

Les Mensurations

Pour disposer du matériel de ski / snow à notre arrivée, il est indispensable de disposer des éléments suivants :

La pointure :

Indiquer la pointure (de chaussures de ville) de l'enfant pour que notre loueur puisse sélectionner les chaussures adéquates. Une fois sur place, nous pourrions réajuster car il est important d'être à l'aise. Il faut allier confort et sécurité.

Le poids et la taille :

Nous permet de sélectionner avec soin les skis et d'effectuer un réglage des fixations. Il est important de bien régler le matériel pour un meilleur apprentissage et une meilleure sécurité (le fait de déchausser en cas de chute évite l'entorse de la cheville).

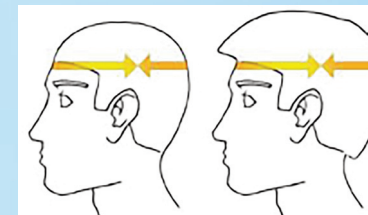
Le tour de tête :

Nous permet de choisir le casque le plus adapté. En plus d'être un plus en termes de sécurité, il procure du confort et booste les performances du skieur sur les pistes. Il permet de prendre confiance en ses capacités de glisse.

Pour mesurer votre tour de tête, munissez-vous d'un ruban de couturière ou d'un ruban papier (disponible dans un grand magasin d'ameublement suédois). Vous pouvez également utiliser une ficelle que vous mesurerez ensuite à l'aide d'une règle.

Positionnez le au-dessus des oreilles et des sourcils du jeune, vous obtiendrez une taille qui doit correspondre approximativement aux détails suivants :

- | | |
|-------------------------------|-----------------------------|
| ✓ Enfant (2 à 4 ans) : | tour de tête de 46 à 48 cm, |
| ✓ Enfant : | tour de tête de 48 à 51 cm, |
| ✓ Adolescent : | tour de tête de 53 à 56 cm, |
| ✓ Femme : | tour de tête de 55 à 60 cm, |
| ✓ Homme : | tour de tête de 58 à 61 cm. |



Concernant le SNOW :

Il est demandé aux familles de prévoir l'équipement de sécurité du participant :
Genouillères, coudières et protège-poignets.

À SAVOIR : la fracture du poignet est LA blessure du snowboarder. Il vaut mieux investir en amont.

Les niveaux de SKI / SNOW

Pour organiser au mieux les groupes de ski / snow, il est important de bien remplir les cases correspondantes aux niveaux : 1^{ère} étoile, 2^{ème} étoile,...

Cela nous permet d'anticiper en amont et de préparer les groupes de niveaux que nous présenterons aux moniteurs de l'école de ski partenaire.

A SAVOIR :

Les cours de ski / snow sont dispensés par des moniteurs diplômés de l'École de Ski avec qui nous travaillons : E.S.F., E.S.I. ou toute autre école agréée. Ils possèdent les connaissances techniques et la pédagogie qui permettront aux jeunes de progresser sur les pistes rapidement et en toute sécurité.

Le premier jour, ils testent les jeunes en fonction des niveaux indiqués. Au fur et à mesure des séances, ils réajustent les groupes en fonction des progrès de chacun afin de les accompagner vers le passage des tests en fin de séjour.

Ce sont les seuls décideurs du niveau des jeunes et des tests de fin de séjour.